

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER INTER DEPARTEMENTALE MASCULINE U20 2^{ème} DIVISION (RMU20 2^{ème} division)

POULE A	POULE B	POULE C
IE - CTC CHAUNY-ST QUENTIN	AL COQUELLES BASKET	PETITE SYNTHÉ DUNKERQUE SM -2
AMIENS SC BB	CALAIS BASKET - 2	LOON PLAGE AS
ASG GAUCHY -1	APB GUINES	BC OYE PLAGE MARITIME
BBC DU CONTYNOIS	BBC COULOGNE - 2	SAINT POL SUR MER BC
BBC NANTEUIL LE HAUDOIN	AS AUDRUICQ BASKET	OLYMPIQUE GRANDE SYNTHÉ BB
GOUVIEUX BO	PETITE SYNTHÉ DUNKERQUE SM-1	DUNKERQUE MALO BC
Exemp	EOBC WIMILLE WIMEREUX - 2	COUDEKERQUE BRANCHE AL
NOGENT BBC	Exempt	Exempt

POULE D	POULE E	POULE F
FERQUES BC	CL HOUDAIN	CHERENG ABC
AS CUCQ BASKET	BC VIOLAINES	BC LEZENNOIS
BC ST MARTIN LES BOULOGNE	BCS BETHUNOIS	ANNOEULLIN BC
AD LE PORTEL	USO BRUAY LABUISSIERE	BC DOUVRAIN
AL DESVRES	ESABC SALOME	BC LESQUIN
AL OSTROHOVE	RUITZ BASKET	BC LIEVINOIS
APB OUTREAU - 2	ALEC MAZINGARBE	BC LOOS EN GOELLE
Exempt	BC AIX NOULETTES B	WATTIGNIES/TEMPLEMARS AS - 1

POULE G	POULE H	POULE I
ASOB CARVINOIS	AULNOY VALENCIENNES S	CAMBRAI BASKET
DORIGNIES DOUAI AAE	CO TRITH PH	TOUFFLERS CSP
Exempt	NEUVILLE SUR ESCAUT BC	CYSOING SAINGHIN BOUVINES B
GAYANT BASKET	ONNAING JA	PROVILLE BASKET
AB PECQUENCOURT	JEUMONT JSBB	LE CATEAU CJBB
ESCAUDAIN BPH	US MAUBEUGE BB	ASG GAUCHY -2
LAMBRES BC	BEUVRAGES USM - 2	Exempt
OSTREVENT BBEAAM	Exempt	RC ARRAS

POULE J	POULE K	POULE L
HEM SBB	MARCQ EN BAROEUL ASJ	BAILLEULOIS BC
TOURCOING IC	MONS EN BAROEUL BAC	LONGUENESSE BC
LAMBERSART JF - 2	HALLUIN EB	ES ISBERGUES
LILLE SUD BBSC	PHALEMPIN BC	CŒUR DE FLANDRE BB
LOMME BC	RONCHIN BC	CROIX OLYMPIQUE
ROUBAIX BCJMP	TOURCOING SM	LOISON AC
ROUBAISIEEN STADE	WATTIGNIES/TEMPLEMARS AS - 2	BC MERICOURT
BRILLON BC LOISIR	WAMBRECHIES J	STEENWERCK BC

PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les règlements généraux de la LR HDF, les règlements fédéraux s'appliquent à tous les championnats organisés par la Ligue Régionale Hauts de France.

La Ligue et les Départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme organisent un championnat U20 ("Under 20" soit "moins de 20 ans) réservé aux joueurs nés en 2005, 2004, 2003.

Les joueurs nés en 2006 et 2007 peuvent évoluer dans ce championnat avec un surclassement simple.

Le championnat RMU20 2^{ème} division est un championnat d'une catégorie d'âge. Il est réputé être un championnat de transition entre les U17 (ex cadets) et les séniors.

Une équipe U20 peut être admise, au choix, comme une équipe réserve d'équipe évoluant en championnat régional ou comme une équipe « jeunes » (mais uniquement jeunes) pour une équipe évoluant en championnat fédéral.

Les équipes U20 ne peuvent compter comme « équipe de jeunes » en championnat fédéral.

En aucun cas une équipe U20 ne peut être considérée comme équipe première d'un club.

Un joueur U20, sauf si son club la met dans une liste de joueurs brûlés de l'une de ses équipes séniors ou s'il est sous contrat professionnel, peut donc évoluer dans toute équipe séniore, de quelque niveau que ce soit.

Le championnat RMU20 2^{ème} division est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

Il est sportivement géré par la Ligue, les sanctions de type disciplinaire y compris. Cependant, les droits d'engagement sont à régler dans les Départements respectifs. La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission sportive compétente du Département d'origine. Les conclusions seront communiquées à la commission sportive de la Ligue pour décision.

Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat et une non-qualification automatique pour la saison suivante.

ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE

96 équipes au maximum composent le Championnat RMU20 2^{ème} division pour la saison 2022/2023. Ce championnat est divisé en deux phases.

PREMIERE PHASE

12 poules de 8 équipes forment une première phase : 14 rencontres Aller / Retour sont disputées avec classement et point average.

Les poules sont constituées de manière géographique lors de cette première phase.

DEUXIEME PHASE

Les U20 EXCELLENCE

Les 2 premiers de chaque poule de la première phase forment 4 poules de 6 pour une deuxième phase dite « EXCELLENCE », soit 24 équipes qui forment les poules A1, B1, C1 et D1 composées par un mélange de 3 premiers et 3 seconds : 10 rencontres Aller / Retour sont jouées.

A l'issue de cette phase, les 2 premiers de chacune des poules Excellence (soit 8 équipes) accèdent au championnat « U20 Elite »

Une journée Titre sera organisée lors d'un plateau final qui rassemble le premier de chaque poule, si possible (et sauf décision contraire du CD de la Ligue HDF), dans l'une des salles des 4 clubs, candidate et tirée au sort pour le titre de Champion d'Excellence.

Toutes les autres équipes sont arrêtées et classées ex-aequo à leur rang de seconde phase.

Une équipe qui termine en 1^{ère} ou 2^{ème} position lors de la première phase peut refuser de participer au championnat « excellence de deuxième phase, avant l'établissement des calendriers. Elle joue alors la seconde phase « promotion ».

Les U20 PROMOTION

6 poules de 8 équipes disputent la seconde phase du championnat de promotion. Elles sont constituées des équipes classées 3, 4, 5, 6 de la première phase.

Les poules seront associées 2 par 2. Une répartition semi-géographique pourra être privilégiée selon les possibilités.

Les équipes disputent un championnat de 8 rencontres Aller / Retour avec classement et point average, les rencontres déjà disputées en première phase ne sont pas rejouées.

A l'issue de cette phase, les 6 meilleures équipes de ce niveau disputent des rencontres Aller / Retour. Les 3 équipes victorieuses et le meilleur vaincu disputent le Titre de Champion Promotion lors d'un plateau final, si possible et sauf décision contraire de la commission régionale 5x5, dans l'une des salles des 4 clubs, candidate et tirée au sort.

L'équipe championne (et l'équipe classée 2^{ème} selon les places disponibles) est admise, en championnat U20 « Elite » la saison suivante.

Poules de « CONSOLATION »

Les 24 équipes classées 7 et 8 de première phase sont réunies en 4 poules de 5 ou 6 équipes qui disputent 8 rencontres et dont les premiers se rencontrent en Aller / Retour pour le Titre régional « PROMOTION 2 »

ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION

Règles de participation championnats Régionaux U20		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	IC, ICASTCTC, 2C ou OCT	5
	OCAST (hors CTC)	4
	ASP	0
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite

Couleurs de licence autorisées (nb)	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS

La désignation des arbitres sur les rencontres RMU20 2^{ème} division est confié aux CDO qui se les répartissent en fonction des secteurs géographiques des clubs recevant.

Les indemnités d'arbitrage sont à régler à parts égales par les associations sportives.

ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres est fixé le Dimanche à 10H30.

ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATION

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON

Le ballon utilisé pour le championnat RMU20 2^{ème} division est de taille 7.

ARTICLE 6 – TRANSMISSION DES RESULTATS

Avec la version V2, le résultat sera saisi automatiquement. Une vérification devra néanmoins être faite.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

ARTICLE 7 – DELEGUE CLUB

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club (cf règlements sportifs généraux – rôle délégué art.36).

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 16 ans révolus.

ARTICLE 8 – SALLE

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type HI au moins.

ARTICLE 9 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE

Pour ce championnat l'e-marque est obligatoire (cf règlements généraux – feuille de marque électronique art.40) sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

ARTICLE 10 – STATUT DE L'ENTRAINEUR

Il n'y a pas de statut de l'entraîneur applicable aux RMU20 2^{ème} division. La présence de l'entraîneur au rassemblement de début de saison est fortement souhaitée.

